

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaients présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Maires Adjoints, Corinne LAUFER, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillères Déléguées, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX, Myriam BLONDEL

Absents excusés :

Thierry TOTAIN a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Sighilde LEGOUPIL a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Alain DESPLANQUES est désigné Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de trois questions diverses :

- Tarifs locations des salles municipales
- Autorisation de défendre la commune en référé – Société ITAS TIM
- Acquisition d'un désherbeur Thermique.

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

- Tour de France : 3 Juillet : On « navigue à vue », Tout est calé par rapport à la demande des organisateurs du Tour. C'est un événement important, car il semble que le Tour de France traverse pour la première fois notre commune. Nous n'avions rien demandé.
 - o Monsieur Le Maire rappelle qu'un village relais étape sera installé Place de la Gare ainsi qu'un village de Producteurs Locaux, place Flandres Dunkerque. Il précise que tout ceci est financé par l'ASO (Association Officielle du Tour de France) et que cela n'a aucune incidence sur le budget communal. Il précise également que grâce à cet événement, plusieurs routes de notre commune et d'autres ont été refaites.
- Marché de Barneville-Plage : Monsieur Le Maire tient à mettre un terme aux rumeurs qui circulent : la marché de Barneville-Plage n'aura effectivement pas lieu le 3 Juillet en raison du passage du Tour de France, mais il se tiendra tous les autres dimanches de la saison.
- Ouverture au public du Phare de Carteret le 4 Juillet 2016 – Visite des écoles le 5 juillet prochain.
- Conseil d'Ecole : Lors du dernier conseil d'école, il a été présenté, entre autres, le livret établi par la classe de Valérie RENAUX avec les CP CE1 sur le travail effectué toute l'année sur le littoral. Ce livret est très bien fait et mérite des félicitations.
 - o Monsieur Le Maire se dit très satisfait du fonctionnement de l'école du clos des sources qui a, à sa tête une directrice active et une équipe pédagogique avec de beaux projets pour les enfants (piscine, vélo, golf, équitation...)

Edwige PERINET informe qu'elle a participé à la Fête de l'école et que tout s'est très bien passé/

- Christophe BELZ demande si une fermeture de classe est envisagée, Annie POISSON et Monsieur Le Maire lui répondent par la négative, ceci dit, l'effectif est limité : 124 inscrits à ce jour pour la prochaine rentrée.
- Les plages de la Commune et le Port ont reçu le label Pavillon Bleu.
- Remerciements de l'Association ART BC pour la subvention accordée et versée par la Municipalité.
 - Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à aller voir l'exposition en cours actuellement « Juan Carton », assez étonnante.
- Bureau de Poste de Carteret : Monsieur Le Maire rappelle qu'en séance du 26 Mai 2015, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour le maintien du bureau de poste de Carteret avec la mise en place d'un Facteur Guichetier.
 - Pour information, La Banque Poste a décidé cette mise en place en même temps que la réorganisation du bureau de Saint Sauveur, le 20 Février 2017 avec une ouverture d'une durée de 2h15 par jour, 6 jours sur 7 de 9h45 à 12h00.
- Escalier Barneville-Plage : Un escalier provisoire en bois sera posé avant le 14 Juillet prochain devant la descente de la Rue du Capitaine QUENAULT.
- Subventions dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local : deux dossiers ont été retenus pour un financement à 50% : Travaux de voirie Rue des Planquettes, pour un financement à hauteur de 14 872.00€ et pour les pistes cyclables à hauteur de 44 011€HT.

ORDRE DU JOUR :

Informations sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des délégations que ce dernier lui a accordé, il a signé un Avenant N° 1 avec la Société P2C Exploitation pour le marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation des Ateliers Municipaux relatif à la régularisation pour l'inscription des deux dernières tranches conditionnelles pour un montant HT de 7 000€. (3500€ par tranche).

N°238 : Modalités de concertation pour la modification simplifiée du PLU :

La modification simplifiée du PLU a été approuvée, mais il convient de stipuler clairement les modalités de concertation du public qui se feront par la mise à disposition du dossier et d'un registre destiné à recueillir les éventuelles remarques, pendant un mois à l'accueil de la Mairie ainsi que la mise à disposition du dossier sur le site de la Mairie ; selon les modalités prévues par l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme, recodifié L.153-47, qui indique : « *Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnées aux I et III de l'article L. 121-4 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont enregistrées et conservées. Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition* ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces modalités de concertation.

Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté de périmètre du nouvel EPCI

Monsieur Le Maire informe que Le Préfet de la Manche a transmis l'arrêté de périmètre du futur EPCI issu du projet de fusion des Communautés de Communes de la Hague, de Douve et Divette, des Pleux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, du Val de Saire, du Canton de Saint Pierre Eglise, de la Saire et de l'extension à la Commune de Cherbourg en Cotentin, ainsi que la liste de toutes les communes intéressées par ce projet.

Chaque Conseil Municipal concerné est invité à se prononcer pour ou contre cet arrêté de périmètre dans un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté, le 12 Mai 2016, et en cas d'un vote contre, de proposer une délibération distincte pour faire état d'une contre-proposition.

Il est précisé que la fusion des communautés de communes sera prononcée après accord des conseils municipaux inclus dans ce projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si celle-ci représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord dans les conditions de majorité requises, le Préfet peut prononcer la fusion, par décision motivée, après avis simple de la commission départementale de la coopération intercommunale.

Monsieur Le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué et voté. Il précise également que depuis la première décision du Conseil Municipal, quelques éclaircissements sont parvenus notamment sur la fiscalité. A la demande insistante des Maires de Barneville-Carteret et de Portbail, le comité de pilotage a été élargi et dorénavant Claude DUPONT y siège aux côtés de Jean-Paul GOSELIN. Monsieur Le Maire informe également que plusieurs groupes de travail sont actuellement activés, avec pour l'instant les seuls fonctionnaires des Communautés de Communes, il souhaiterait que les DGS des Communes soient conviés. Il informe également qu'une réunion de l'ensemble des Maires concernés est prévue le 11 Juillet prochain.

Claude DUPONT rappelle que les points les plus délicats sont les finances et la fiscalité. Beaucoup de changements vont avoir lieu et deux positions sont possibles :

Soit une moyenne des taux est appliquée dès la première année, mais cela engendrerait des disparités énormes avec les taux actuels des communes;

Soit chaque commune conserve ses taux, et dans ce cas, un calcul sera effectué pour voir qui perd et qui gagne et les compensations seront alors différentes afin d'établir une certaine égalité. En effet le nouvel EPCI va recevoir une dotation importante d'environ 7 000 000€ et elle pourra verser les compensations aux communes qui se trouveront les plus défavorisées.

Il insiste sur le fait qu'il conviendra que les nouveaux élus travaillent dans un bon état d'esprit communautaire afin que les compensations puissent continuer à être versées et que chacun puisse s'y retrouver.

Monsieur Le Maire précise que suite à cette nouvelle demande de délibération du Préfet, quelques changements ont eu lieu dans les décisions de nos voisins, notamment le Président de la Communauté de Communes de la Hague est désormais favorable au Grand Cotentin, il en est de même pour le Président de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'est prononcé en faveur du Grand Cotentin.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal de Barneville-Carteret émet un avis favorable à la proposition du préfet, à l'unanimité.

Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Doults : Avis du Conseil Municipal sur l'intention du Préfet de dissoudre le syndicat.

Le Préfet a notifié son intention de prononcer la dissolution du Syndicat d'assainissement prévue par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Il précise que les « 4 communes composant le syndicat appartiennent à la 3CI qui, dans le cadre de son évolution dans un périmètre élargi, a vocation à reprendre l'assainissement collectif, compétence obligatoire des communautés à compter du 1^{er} Janvier 2020 » Mais il souhaite que chaque conseil municipal concerné se prononce dans un délai de 75 jours à compter de la date de notification (reçue le 10 juin 2016). Sans avis de la part des conseils dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur Le Maire a appelé la Sous-Préfecture pour préciser qu'il ne comprenait pas cette proposition compte tenu de la période actuelle de fusion des EPCI alors que les choix des compétences optionnelles n'ont pas encore été faits. Il a précisé qu'il faut laisser aux futurs élus du Grand Cotentin le temps de la réflexion et ce sera à eux seuls de décider.

Stéphane PINABEL, Président du Syndicat d'Assainissement du bassin du fleuve, de la Gerfleur et des Doults, a contacté l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat pour proposer la même décision :

« La Commune de Barneville-Carteret se prononce pour le maintien du syndicat dans son périmètre actuel.

1- L'obligation de transmettre l'ensemble de la compétence assainissement est fixée à janvier 2020. D'ici là, nous ne voyons pas pourquoi notre syndicat, dont le fonctionnement satisfait l'ensemble de ses membres devrait voter sa disparition immédiate.

2- C'est avec les élus du futur EPCI qu'il paraît normal et même nécessaire d'envisager les différentes modalités possibles : s'agira-t-il d'une dissolution pure et simple? Pourra-t-on procéder à la transmission de délégation de l'EPCI en direction des structures existantes?

Il serait totalement prématuré de trancher dès maintenant, avant la mise en place des instances de la future communauté de communes.

3- Dissoudre le syndicat ne transférerait pas la compétence assainissement qui reste à ce jour au niveau des communes membres. Le syndicat intercommunal ayant vocation à construire et exploiter une station d'épuration et entretenir les réseaux de ses communes membres »

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que c'est dans le cadre de la loi Notre, c'est peut être pour préparer cette décision en amont. Stéphane PINABEL lui répond que rien n'est sûr, car le nouvel EPCI pourrait en décider autrement ; Monsieur Le Maire ne comprend pas pourquoi on supprimerait un syndicat qui fonctionne et Claude DUPONT précise qu'il y a justement eu une forte opposition de l'Association des Maires de France à ce propos.

L'idéal serait que la Compétence soit certes communautaire, mais avec une délégation aux syndicats en place.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre l'intention du Préfet de la Manche de dissoudre le syndicat d'assainissement.

Avis de la Commune sur l'adhésion au SDEAU 50 du SIAEP de Sartilly Sud et du SIVU de BARENTON :

Le Sdeau50 a transmis un courrier afin que le Conseil Municipal donne son avis sur les demandes d'adhésion au SDEAU 50 du SIVU de Barenton et du SIAEP de Sartilly SUD.

Le SIVU de Barenton a sollicité le transfert de l'ensemble des compétences Eau au Sdeau 50 ainsi que le SIAEP de SARTILLY SUD en date du 7 Décembre 2015.

Cette adhésion ne peut être effective qu'avec l'accord, à la majorité qualifiée des structures membres du Sdeau50.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces adhésions.

Avis du Conseil Municipal sur le transfert de compétences du service Municipal des Eaux au SDEAU 50 :

Lors du Conseil Municipal du 29 Mars 2016, le Conseil a validé l'adhésion du Syndicat Mixte de production en Eau Potable de la Côte des Isles à la compétence à la carte du SDEAU 50 suite à l'explication de Claude DUPONT sur les modalités de fonctionnement de ce syndicat qui précisait notamment que le transfert de compétence vers le SDEAU permettrait de conserver la proximité des services et les tarifs actuels pendant un certain temps, ce qui risque de ne pas être le cas en cas d'un transfert vers un EPCI.

Il est donc proposé, dans les mêmes conditions de transférer au Sdeau50 la compétence Eau potable de notre collectivité au 1^{er} Janvier 2017 et de constituer un CLEP commun avec le Syndicat Mixte de Production en Eau potable de la Côte des Isles, le SIAEP de Portbail et le SIAEP de la SCYE.

Monsieur Le Maire rappelle que cette décision n'est que provisoire, car la compétence Eau pourrait également être transférée au nouvel EPCI.

David LEGOUET pense que le maintien du Sdeau50 dans le cadre de la loi NOTRe est possible de toute manière car son périmètre est sur plus de trois Communautés de Communes. Cependant Claude DUPONT lui répond que les lois changent...

Christophe BELZ demande quelques renseignements sur ce transfert, notamment au niveau du Personnel. Le Personnel reste en place, il est transféré, pour une partie au SDEAU50 mais conserve la proximité de ses interventions sur notre secteur.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le transfert de la compétence Eau Potable au Sdeau50 à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Tirage au sort des Jurés d'assises pour l'année 2017 :

Comme chaque année, il sera procédé au tirage au sort en séance publique du nom de six personnes inscrites sur la liste électorale pour composer la liste préparatoire de la liste annuelle 2017 des jurés d'assises.

Pour rappel :

Liste préparatoire de la liste annuelle

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune, et ce à partir de la liste électorale. Si la personne n'a pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, elle ne sera pas retenue.

Le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune.

Liste annuelle

Une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit pour :

- exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être juré,
- se prononcer sur les demandes de dispense qui lui sont soumises,
- procéder à un nouveau tirage au sort et établir la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

Les listes sont communiquées aux mairies.

Les maires doivent alerter la cour d'assises de toute survenance de décès, d'incapacité ou d'incompatibilité parmi les personnes retenues.

Pour Barneville-Carteret, il faut tirer au sort le nom de six personnes :

Claude DUPONT procède au tirage :

Sont donc désignés : Lydie BEUVE, Annick GOUBERT, Marie Christine COEUGNIET, Gérard DUQUESNOY, Yveline LEPARMENTIER, Annette MUZARD.

Nouvelle Convention avec la Bibliothèque Départementale de la Manche et la Commune pour la Médiathèque :

La Bibliothèque Départementale de la Manche a défini de nouveaux critères pour les conventions avec les médiathèques municipales, selon les capacités d'accueil, les qualifications, le nombre d'ouvrages...

Monsieur Le Maire propose la signature d'une convention B2 qui oblige cependant à avoir un salarié supplémentaire pour 5h30. Sylvie MESLIN, contactée, prendra ce poste à partir du 1^{er} septembre 2016.

Cette nouvelle convention permettra un roulement maximal des livres et des CD. : 1 7176 documents (en 2 ou 3 renouvellements annuels) et 844 CD ou DVD musicaux.

L'équipe de la médiathèque a fait connaître ses choix dans les options proposées:

- Ressource en ligne : Option pour la vidéo en ligne : Médiathèque numérique,
- Passage annuel du bibliobus : 2 échanges de 429 documents (renouvellement total du fonds prêté par la BDM sur 2 ans),
- Passage annuel du musibus : 2 échanges de 211 documents (renouvellement total du fonds prêté par la BDM sur 2 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur Le Maire est très satisfait du fonctionnement de la Médiathèque qui compte plus de 700 abonnés avec un grand choix d'ouvrages en tous genres.

Convention avec L'EPIC OTDCI pour la gestion de l'ouverture au public du Phare de CARTERET :

Monsieur le Maire rappelle l' AOT qui été signée entre la commune et le service des Phares et Balises pour une occupation du phare dans le cadre de son ouverture au public au 4 Juillet 2016. La Commune a aménagé les locaux et elle entend confier la gestion des visites à l'office de tourisme. Il est nécessaire de signer une convention en ce sens.

Stéphane PINABEL donne quelques explications sur l'ouverture du Phare qui aura lieu le 4 juillet prochain. La Mairie a porté ce projet avec les phares et balises et il y aura un espace muséographique avec du matériel mis à disposition par les Phares et Balises et un accès à la tour. La visite des salles sera gratuite et l'accès à la tour sera payant.

Il est précisé, suite à une question de Jean-Louis REVERT que l'accès à la tour s'arrête à la plateforme.

Stéphane PINABEL remercie Marie LEROUVILLOIS et Monique de l'Office qui ont fait un travail remarquable ainsi que Jean BARROS pour ses données sur le phare.

Alain DESPLANQUES rappelle que le SYMEL est associé à ce projet. Stéphane PINABEL précise qu'en effet, il a rencontré la Présidente du SYMEL qui est très intéressée (pour la Phase 2 d'ouverture du phare l'an prochain) et que le SYMEL devrait s'impliquer dans ce projet pour la valorisation du cap avec sans doute une exposition extérieure sur le patrimoine vivant.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'OTDCI.

Demande d'inscription d'une nouvelle fiche au Contrat de Territoire n°3 sous forme d'avenant pour une étude urbanistique dans le cadre du contrat SPOTT :

Stéphane PINABEL rappelle que le contrat SPOTT (Structuration des Pôles Touristiques et Littoraux) est un contrat signé avec l'Etat et les Départements, 12 Départements sont bénéficiaires de ce contrat dont la Manche

4 groupes de travail sont créés avec les objectifs suivants :

Les Stations balnéaires (sous la responsabilité de Stéphane PINABEL), le Nautisme, les randonnées et le numérique.

Pour le groupe des Stations Balnéaires, trois axes sont définis :

- La montée en gamme des stations classées
- Comment renforcer le professionnalisme des acteurs du territoire
- Mise en réseau des stations

Deux communes sont désignées « Communes Pilotes » pour l'axe : montée en gamme des stations classées : Barneville-Carteret et Saint Pair sur Mer.

Dans cette optique, Stéphane PINABEL informe que l'objectif de ce projet porté par la municipalité est de poursuivre l'aménagement de la station de façon raisonnée mais volontariste et qui puisse créer un ensemble cohérent entre les trois pôles de la commune. Ces aménagements devront permettre à terme de créer une histoire sur l'ensemble de la station en valorisant des secteurs qui nécessitent aujourd'hui d'être repensés pour répondre aux nouvelles attentes d'une clientèle toujours plus exigeante et versatile.

Une étude d'aménagement globale permettra de définir l'échelle du projet, son périmètre d'intervention et ses impacts.

Il s'agira de mettre en évidence les dysfonctionnements actuels ainsi que ce que sera l'aménagement urbain de Barneville-Carteret dans les années à venir et ce dans une démarche de développement durable.

Cette étude devra tenir compte :

- De l'utilisation rationnelle des espaces et des contraintes liées à ceux-ci (PLU, PPRL...), mais aussi dans le renouvellement urbain et dans les projets à venir ;
- Une maîtrise des déplacements et de l'accessibilité ;
- Le développement des modes de déplacements doux ;
- Une préservation et une mise en valeur des paysages urbains, en particulier dans la gestion des perspectives d'entrées de ville et la mise en valeur de son patrimoine ;

L'étude prendra en considération l'identité de la station pour proposer des axes de développement en cohérence avec l'architecture générale, l'histoire et les patrimoines.

Le coût est estimé à 25 000€ avec un cofinancement :

Conseil Régional : 8000 € (FACIT)

Conseil Départemental : 12 000€ (Objet du présent vote)

Autofinancement : 5000€

Le cahier des charges est prêt et il y est indiqué l'obligation d'un compte rendu à la population.

David LEGOUET fait remarquer qu'il y a déjà de nombreuses études qui ont été réalisées, ce à quoi Stéphane PINABEL lui répond que cette étude est une étude globale avec pour objectif une cohérence de tous les aménagements envisagés et envisageables.

David LEGOUET fait état des groupes de travail avec le Cabinet PLANIS, il lui est répondu que ces groupes de travail concernaient le cadre de la révision du PLU.

Monsieur Le Maire estime intéressant d'être commune pilote.

Alain DESPLANQUES estime que c'est une bonne initiative notamment dans le cadre du dossier de demande de commune touristique classée, étant précise que la commune est déjà station balnéaire.

Toutes explications entendues, le conseil municipal valide la demande d'avenant au CT3 pour cette étude.

QUESTIONS DIVERSES :

-

Tarif location salle du parc pour activités

Monsieur Le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande pour l'utilisation de la salle de danse par une personne qui souhaite donner des cours de yoga. Ce n'est pas une association communale et il n'est pas possible de la mettre gratuitement à disposition.

Cependant, aucun tarif n'existe à ce jour.

Même si ce projet n'a pas de suite, il serait cependant bon de voter un tarif de location pour toute autre éventuelle demande qui pourrait être fixé à 25€ pour une demi-journée et 50€ pour la journée entière et que ce tarif puisse concerner toutes les salles communales, à l'exception de la salle des Douits, pour laquelle un tarif existe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Autorisation de défendre la commune en référé :

ITAS TIM au motif d'annulation de la décision d'opposition à une déclaration préalable pour l'installation d'un Pylône d'une hauteur de 42 mètres au lieu-dit les friquets, a déposé une requête en référé-suspension dans l'affaire qui les oppose à la Commune relatif au retrait de l'autorisation d'implantation de cette antenne. Il est nécessaire d'autoriser Maître SAVEREUX à défendre la commune en référé.

Elisabeth DUHOUX demande si c'est avec le soutien de cet avocat que la commune a perdu les deux affaires : CAILLET et la SCI Montplaisir ? Il lui est répondu que oui, mais qu'il a également gagné dans d'autres affaires. Monsieur Le Maire rappelle que cet avocat travaille pour la Commune depuis de nombreuses années.

Jean-Louis REVERT précise que la commune doit se défendre afin qu'une autre société ne puisse s'implanter et que nous nous trouvions avec une « forêt d'antennes ». De plus une nouvelle société pourrait décider de « casser » les prix, avec le risque que les sociétés en place ne quittent le territoire et laissent leurs pylônes installés sur place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur Le Maire à faire appel à Maître SAVEREUX pour défendre en référé dans cette affaire.

Acquisition d'un désherbeur thermique

L'acquisition d'un désherbeur thermique est inscrite au budget, avec logiquement une participation à hauteur de 50% de l'Agence de l'Eau

Une consultation a été lancée et trois matériels convenaient. Après analyse par les services techniques il est proposé de retenir le modèle NIMOS proposé par la Société LEBIEZ de 10 109.00€

La parole est aux Conseillers Municipaux :

David LEGOUET au sujet du désherbage :

Il souhaiterait que le désherbage soit effectué sur le Boulevard maritime. Il est rappelé que les riverains doivent entretenir leurs pieds de murs, mais une demande sera faite auprès des services techniques.

Annick MARIE qui doit entretenir les caniveaux de la Rue des Ormes, les riverains ou la Municipalité ? Il semble que ce soit la Municipalité, mais il faut voir avec les services techniques.

David LEGOUET demande si les membres du Conseil Municipal sont invités sur le carré VIP lors du passage du Tour de France ? Monsieur Le Maire lui répond que la commune ne dispose que de quelques places et que le Président de la SNSM et les sponsors de l'opération Mayo Jaune ont été invités et quelques adjoints tirés au sort.

Par ailleurs, la société organisatrice ne délivre pas de « laisser passer » (même pas à l'intention du Maire)

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pierre GEHANNE,

